



CENTRE EUROPE - TIERS MONDE
6, rue Amat, 1202 Genève
Tél. : +41 (0)22 731 59 63
Fax. : +41 (0)22 731 91 52
CCP : 12 - 19850 - 1
cetim@bluewin.ch
www.cetim.ch

Juillet 2003
Bulletin n°17

Centre de recherches et de publications sur les relations entre l'Europe et le Tiers Monde

Editorial

La libéralisation du commerce agricole mondial sous l'impulsion de l'OMC et les subventions à l'exportation « cachées » pratiquées par les pays occidentaux doublées de barrières protectionnistes ont précipité dans la pauvreté des millions de paysans et leurs familles. L'écart de productivité entre paysans du Nord, ou du Sud bien équipés, et petits paysans constitue un obstacle infranchissable pour ces derniers. Comment peut-on envisager de les mettre en concurrence de manière équitable alors que du XIX^{ème} siècle à nos jours, l'écart de productivité entre l'agriculture manuelle et artisanale de l'écrasante majorité des paysans de la planète et l'agriculture du Nord, lourdement mécanisée, est passé d'un rapport de l'ordre de 1 à 5 à 1 à 2000 en productivité brute et que parallèlement, le prix réel du blé sur le marché international a été divisé par 3 et celui du maïs et du sucre par 2 ?¹

Dénoncer l'incohérence et les dangers des politiques néolibérales promues par l'OMC et les institutions de Bretton Woods, en particulier pour la partie la plus pauvre de l'humanité, est depuis longtemps un cheval de bataille du CETIM. Lors de la dernière session de la Commission des droits de l'homme, le CETIM a invité deux représentants issus des mouvements paysans et autochtones à parler lors d'une conférence des violations commises à leur rencontre par leurs propres gouvernements au profit de grands propriétaires terriens ou de sociétés étrangères. Vous en trouverez un compte-rendu dans ce bulletin, ainsi que des extraits d'interventions traitant de questions connexes comme du droit à l'alimentation face aux « lois du marché », des déplacements forcés de paysans en Colombie et de la future Zone de libre échange des Amériques (ZLEA -ALCA-FTAA). La dernière publication du CETIM *MST-Brésil : la construction d'un mouvement social* est présentée à la fin de ce bulletin et peut être commandée avec le feuillet ci-joint.

¹ Voir sur ce sujet *Vía Campesina : une alternative paysanne à la mondialisation néolibérale*, Edition Cetim, 256 pages, octobre 2002.

59^{ème} session de la Commission des droits de l'homme (17 mars au 25 avril 2003)

*La session s'est-elle soldée par un échec?**

La 59^e session de la Commission des droits humains (CDH), qui siégeait à Genève depuis un mois et demi, a achevé ses travaux le 26 avril 2003, en laissant derrière elle plusieurs points d'interrogation.

Des observateurs ont qualifié d'échec les résultats de cette session pour les raisons suivantes: la non-condamnation de certains pays; la présidence libyenne et la paralysie du système par un groupe d'Etats. Mais qu'en est-il exactement ?

Tout d'abord, il faut préciser que, composée de 53 Etats membres, la Commission des droits humains est le principal organe de l'ONU chargé de promouvoir et de protéger les droits humains. A ce titre, elle élabore des normes relatives aux

droits humains, comme la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée en 1948 par l'Assemblée générale. Elle s'occupe des droits civils et politiques, tout comme des droits économiques, sociaux et culturels, du droit au développement, du droit à l'autodétermination, du racisme, des droits de l'enfant, des droits des femmes, des migrants, des peuples autochtones...

Mandat plus large

Force est de constater que les critiques formulées ne concernent que la condamnation des pays pour graves violations des droits de l'homme. Or, le mandat de la Commission des droits de l'homme ne se résume pas à la condamnation des pays. En effet, la Commission des droits de l'homme adopte chaque année, lors de ses sessions annuelles, plus d'une centaine de résolutions et décisions. Seulement 15% de celles-ci concernent la condamnation des pays.

A ce propos, il est vrai que des alliances entre Etats membres jouent un rôle déterminant afin d'éviter la condamnation de tel ou tel pays, mais cela n'est pas l'apanage des Etats d'une seule région du monde. Nous essayerons d'explicitier notre propos à travers le vote sur trois pays (Soudan, Zimbabwe et Irak) ainsi que par l'examen de la position des Etats-Unis.

S'agissant du projet de résolution sur le Soudan, le Groupe africain proposait le transfert du dossier du point 9 (examen de la situation des pays) au point 19 (coopération technique) au motif que le Gouvernement soudanais avait fait des progrès et qu'il avait signé un accord avec le mouvement rebelle du Sud. De ce fait, il avait besoin de la coopération technique en vue du respect des droits humains. Face à l'intransigeance de l'Union européenne, le Groupe africain a fait bloc et a fait échouer le projet de résolution sur le Soudan, au vu du refus de l'Union européenne de transférer le dossier soudanais au point 19.

Règlement de comptes

S'agissant du projet de résolution sur le Zimbabwe, il est perçu par les Africains comme un règlement de comptes de l'ancien colonisateur (Angleterre) contre son ex-colonie (Zimbabwe) sur la réforme agraire, ce qui a abouti au rejet de ce projet de résolution par le Groupe africain.

Quant à la situation en Irak, nous avons assisté à une absurdité totale car, après avoir refusé un débat spécial sur l'Irak, agressé par les Etats-Unis et l'Angleterre, la Commission des droits humains a adopté une résolution le dernier jour de sa 59^e session pour condamner les crimes commis par... le régime de Saddam Hussein depuis plusieurs années (!). Toutefois, le rapporteur spécial n'est pas mandaté pour mener une enquête sur la situation actuelle alors qu'en ce moment ce pays se trouve sous occupation étatsunienne et anglaise...

Il serait néanmoins erroné de parler d'un groupe d'Etats homogène qui ferait bloc à la Commission des droits de

* Article de presse paru dans *Le Courrier* du 13 mai 2003 sous la signature de Malik Özden.

l'homme pour paralyser le système, car les alliances changent selon la position de tel ou tel pays, que ce soit du Nord, du Sud, de l'Est ou de l'Ouest. A titre d'exemple, les Etats-Unis ont été les seuls à s'opposer, avec l'Australie qui s'est abstenue, à l'adoption de la résolution sur le droit à l'alimentation. Et les Etats-Unis se sont alliés entre autres avec l'Arabie Saoudite et la Chine pour s'opposer à l'adoption de la résolution sur la peine de mort.

Par ailleurs, il y a une tendance très inquiétante qui s'est confirmée cette année à la Commission des droits humains : la mise en cause de l'universalité des droits de l'homme. A titre d'exemple, lors de l'examen du projet de résolution sur l'accès aux médicaments (sida, tuberculose et paludisme), la délégation des Etats-Unis a fait voter un paragraphe comportant la mention de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des deux Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme alors que ces textes constituent le pilier même du droit international en matière des droits de l'homme. Il faut noter que les Etats-Unis ont systématiquement exigé un vote, ou ont exprimé des réserves, lorsque des projets de résolution se référaient à des textes internationaux auxquels ils ne sont pas parties (par ex. la Cour pénale internationale, la Convention sur les droits de l'enfant, la Convention sur les droits des migrants, etc.), montrant ainsi leur mépris pour la défense et la promotion des droits de l'homme.

Présidente exemplaire

L'attitude des Etats-Unis tend à conforter la position de certains pays non respectueux des droits humains qui évoquent l'argument de «diversité culturelle» pour échapper à leurs obligations.

Il faut être clair. Il y a des principes auxquels on ne peut et ne doit pas déroger. En effet, qu'on soit blanc, jaune ou noir, qui souhaite être torturé ou voir ses proches subir des atrocités ? Qui souhaite être privé de sa dignité ou voir ses proches privés d'une vie décente ? C'est le fondement même de la Déclaration universelle des droits de l'homme qui proclame très justement « tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits (...) sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'origine nationale ou sociale... »

Quant à la présidence libyenne, il faut d'emblée préciser que, selon le principe de rotation appliqué dans tous les organes de l'ONU, tous les 191 Etats membres ont le même droit de prétendre à ce poste. Ce sont les cinq groupes régionaux qui désignent à tour de rôle leur candidat et l'élection devient une simple formalité. Si les Etats-Unis ont fait grand bruit autour de la candidature libyenne et fait voter pour la première fois dans l'histoire de la Commission des droits de l'homme sur le poste de la présidence, ils visaient l'affaiblissement de celle-ci pour se dédouaner de leurs responsabilités en tant que membres, en lui faisant par avance « porter le chapeau » de tous les manquements qui pourraient être constatés.

Ceci étant dit, il serait malhonnête et facile d'accuser de tous les maux Mme Najat El Meh-di Al-Hajjaji, présidente de la 59^e session de la CDH, car elle s'est comportée d'une manière exemplaire. Au risque de froisser son propre camp (Arabes et Africains), elle a été d'une impartialité déconcertante alors qu'elle aurait pu user de sa marge de manoeuvre afin d'influer sur les débats concernant les dossiers chauds tels que Palestine et Irak.

D'ailleurs, à la fin de la session, tous les observateurs étaient unanimes sur ce point et ce, en dépit des attaques de la presse.

Au vu de ce qui précède, la question qu'on doit se poser est de savoir à qui profitent les attaques contre la Commission des

droits de l'homme pour la discréditer et remettre en cause l'universalité des droits humains ? Il paraît évident que cela profitera en premier lieu aux Etats-Unis qui ne se gênent plus pour se passer de l'ONU lorsqu'il s'agit de leurs propres intérêts, comme nous l'avons vu lors de la guerre d'occupation déclenchée unilatéralement par ceux-ci contre l'Irak. Débarrassés de la surveillance internationale, les Etats-Unis se sentiront plus libres pour «faire la pluie et le beau temps» dans le monde, selon leurs propres critères. Si certains régimes répressifs pensent qu'ils profiteront de cette situation ils se trompent, car leur salut ne dépend que du niveau de leur collaboration avec le maître du monde...

Quant aux détracteurs de l'ONU qui pensent que «ce machin» ne sert à rien et qu'il faut s'en débarrasser, il serait judicieux qu'ils se posent la question de savoir pourquoi la droite américaine tient exactement le même langage.

Certes, l'ONU, notamment le rôle et la structure de son Conseil de sécurité, nécessiteraient de profondes réformes et il y a urgence de se battre pour les obtenir. Mais, alors que les Etats-Unis imposent un monde unipolaire et s'érigent comme une épée de Damoclès au-dessus des peuples, il y a lieu de se demander si la disparition de l'ONU renforcerait vraiment la capacité des peuples à résister à la loi du plus fort.



Dessin reproduit avec l'aimable autorisation de Chappatte

Extraits d'interventions du CETIM

Droit à l'alimentation contre « lois du marché »

« Au plan des principes, tout le monde convient que la protection des droits de l'homme doit primer sur toute autre considération d'ordre privé ou économique. Ainsi, nul ne saurait invoquer la 'liberté de commerce', le 'libre jeu de la concurrence', les 'lois du marché' pour violer les droits fondamentaux reconnus aux êtres humains, notamment le droit à la vie.

» Cependant, en pratique, l'application de ce principe est à géométrie variable et même parfaitement contradictoire. Prenons deux domaines, tous deux concernant l'agriculture et en particulier les droits des paysans : d'une part, la culture de la coca ou du pavot et, d'autre part, celle des aliments de base.

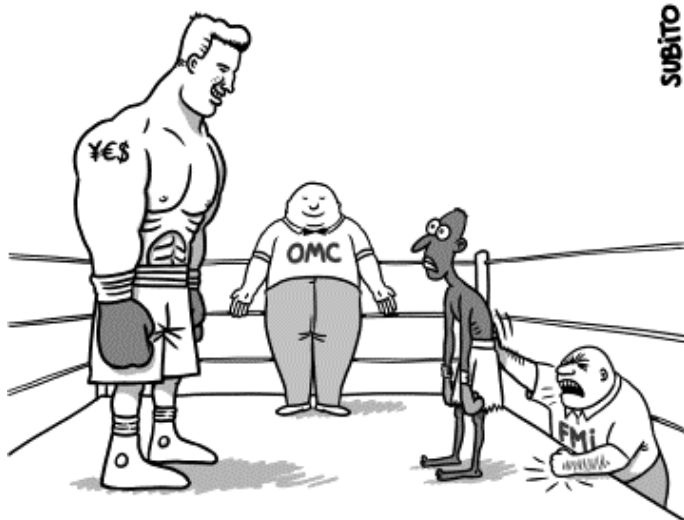
» S'agissant de la drogue, ce principe est appliqué avec la plus grande fermeté. Aucun gouvernement ne se risquerait à déclarer que la liberté de commerce prime sur la préservation de la santé publique et la protection de la personne humaine. Aucun Etat, aucun organisme international ne prône ici le moindre 'libéralisme'. Nul n'oserait suggérer seulement de simples restrictions ou limitations à la 'libre entreprise'. Tout

au contraire : au nom de l'impératif social de 'lutter contre le fléau de la drogue', les politiques les plus vigoureuses sont exigées ; c'est l'interdiction pure et simple de la culture du pavot et de la coca, de la commercialisation de leurs dérivés stupéfiants, autres que pour des fins strictement médicales, qui sont ordonnées ; c'est la répression la plus énergique qui s'abat sur les contrevenants.

» Prenons maintenant l'exemple de la production de l'alimentation de base des populations du monde, dont dépend la survie de communautés entières et, en dernière analyse, le sort de la moitié de la population de la planète. Toutes les études sérieuses montrent à l'évidence que les règles, imposées par l'OMC, de libre circulation des produits agricoles vont mettre sur la touche l'écrasante majorité des paysans du monde, les condamner littéralement à mort. Mais, malgré cela, rien n'est mis œuvre pour protéger leurs droits. Tout au contraire, toute la puissance des appareils d'Etat, de l'OMC et des grandes sociétés transnationales se conjuguent pour les nier massivement et brutalement.

» Ainsi dans ce cas, paradoxalement, la simple idée d'imposer des restrictions et limitations au commerce international des produits alimentaires de base, pour préserver les marchés locaux, pour sauver des millions de paysans de la faillite, suscite des cris d'orfraies parmi les libéraux même les plus vertueux. [...]

» Tant les principes que la raison imposent de restaurer de toute urgence la souveraineté alimentaire des peuples : pour qu'ils puissent déterminer librement leur politique agricole, pour qu'ils puissent exercer librement leur droit au développement. Il faut mettre l'OMC hors de l'agriculture. »



Dessin tiré du site Attac : <http://bombi.net/attac/>

Les déplacements forcés des paysans en Colombie

« Le conflit armé colombien et les politiques de développement du gouvernement ont généré ces quinze dernières années le déplacement forcé de trois millions de personnes sur la majeure partie du territoire national. Il semble que les déplacements forcés fassent partie d'une stratégie visant à expulser les paysans de leurs terres. C'est le cas d'Urabá, très riche région du nord-ouest de la Colombie, où les déplacements forcés ont commencé après que le gouvernement a projeté un développement économique incluant des méga projets, tels que : les barrages Urra I et Urra II, le Canal Interocéanique (parallèle au Canal de Panamá et reliant l'Océan Pacifique à l'Atlantique), le port le plus important de Colombie (Turbo)... Les déplacements forcés se multiplient également dans les zones pétrolifères et aurifères,

notamment dans les départements du Magdalena Medio, du Meta et du Sud de Bolivar.

» Le principal responsable de ces déplacements est l'État colombien, qui agit soit directement soit indirectement, en tolérant ou en appuyant les actions commises par les paramilitaires, comme l'atteste d'ailleurs le rapport du Haut-Commissaire aux droits de l'homme.

» En effet, selon lui : 'L'activité paramilitaire a continué à profiter de l'omission, de la tolérance ou de la complicité de fonctionnaires publics dans différentes régions du pays. Dans plusieurs zones, les groupes paramilitaires remplacent l'État dans divers secteurs, incluant celui de la force armée.'¹

» Actuellement, c'est une véritable contre-réforme agraire qui se déroule en Colombie, une 'réforme agraire à feu et à sang', spécialement sur les meilleures terres cultivables, sur les terres riches en matières premières ou dans les régions où sont planifiés de grands projets en faveur d'une minorité. [...]

» La Colombie, pays rural en 1950 avec plus de 60% de sa population vivant dans des zones agraires, s'est transformée, aujourd'hui, en un pays urbain (plus de 70% de la population vit dans les villes).

» La concentration entre les mains d'une minorité de la propriété de la terre s'est accentuée. En effet, 57% des propriétaires ruraux possèdent 1,7% des terres, avec des exploitations de moins de 3 hectares, alors que 0,4% des propriétaires possèdent 61% des terres, avec des étendues de plus de 500 hectares, ce qui met clairement en évidence le latifundium².

» Le déficit de la production agricole, causé par l'exode de milliers de paysans, est réellement préoccupant. En effet, le manque d'infrastructures et la compétition inégale générée par la politique économique néolibérale adoptée par l'État font que les petits cultivateurs ne trouvent pas de débouchés pour leurs produits. Cette situation a forcé les petits producteurs à chercher des alternatives de subsistance comme, par exemple, la culture de la coca.

» En effet, selon une étude récente '... la croissance de la production agricole entre 1987 et 1997 fut, respectivement pour chaque année, de 7.6%, 22%, 3,5%, 8.4%, 4.5%, 0.9%, 2.1%, 4.7%, 1.0% et 0.5%. En observant ces indicateurs, nous remarquons que, malgré des soubresauts, la tendance est décroissante. A ceci s'ajoute le fait que le secteur agricole, qui représentait 22% du produit national dans les années 80, n'en représentait plus que 18% pendant la décennie 90, tandis que nous passions de 1,2 millions de tonnes d'importation d'aliments en 1992 à 5,1 millions de tonnes en 1996; importations qui continuent à augmenter avec le gouvernement de Pastrana.'³

» Le Plan Colombie, qui devait en théorie en finir avec le narco-trafic, est aussi générateur de déplacements massifs. En effet, ce Plan ne s'attaque qu'aux petits paysans cultivateurs de la feuille de coca, en brûlant (avec des produits chimiques) aussi bien les plantations de coca que les cultures vivrières. Le Plan Colombie n'apporte, dans la pratique, aucune proposition de substitution des cultures illicites. Les paysans sont obligés de s'exiler en ville ou de défricher de nouveaux terrains situés plus profondément dans la forêt afin de continuer la culture de la feuille de coca, détruisant ainsi l'écosystème colombien et ne faisant que déplacer le problème. De plus, cette campagne antidroque s'est muée en campagne antisubversive, affectant principalement la population civile suspectée de collaborer avec la guérilla.

» En ville, le panorama n'est pas moins préoccupant. La majorité des déplacés s'installent autour des grandes villes, dans les cordons de misère, qui sont des zones très contaminées, sans services de santé, sans infrastructures et sans

services de l'État. C'est une véritable bombe à retardement qui se forme et qui peut créer une explosion sociale d'une dimension incommensurable. [...] »

¹ Cf. E/CN.4/2003/13.

² Cf. Revista Taller, N° 1, marzo 2002, Bogotá. Pérez Soetonio, Encuesta Nacional Agropecuaria, DANE, Minagricultura, y Desarrollo Rural.

³ Cf. Fajardo Marulanda, Nelson Raul. Contribuciones para la crítica y la transformación. Ideas y Soluciones Gráficas, Bogotá, 2002.

L'ALCA : une menace pour les peuples du continent américain

« La zone de Libre Echange des Amériques - ALCA - est un accord commercial [...] en négociation promu par les Etats-Unis visant à la libre circulation des marchandises et du capital de l'Alaska jusqu'à la Terre de Feu (34 pays). Cet accord, qui est négocié à huis clos depuis 1994, entrerait en vigueur durant l'année 2005 afin d'éliminer progressivement les barrières et les 'obstacles' au commerce, à l'investissement et aux services, et de protéger la 'propriété intellectuelle' des entreprises¹.

« Cet accord irait au-delà des accords de l'OMC, lesquels ont été très vivement critiqués par les ONG et les mouvements sociaux du monde entier. Les sujets abordés sont : l'accès aux marchés; l'investissement; les services; l'agriculture; la propriété intellectuelle; les achats du secteur public; les subventions; la politique de concurrence; l'*antidumping* et les droits compensatoires, et les solutions aux différents.

« L'accord en négociation est très semblable à celui de l'Accord de libre échange nord-américain (ALENA-NAFTA-TLC) appliqué depuis 1994 au Canada, aux Etats-Unis et au Mexique. L'application de ce traité, effective depuis 1994, nous permettra d'illustrer ici les conséquences les plus probables de l'ALCA sur les droits de l'homme. [...]

Droit à la santé

« Les pouvoirs énormes conférés par l'ALCA, combinés avec le chapitre 11 de l'ALENA et l'introduction de la 'couverture universelle de tous les secteurs de services', sont une grave menace pour les programmes sociaux de santé que réalisent de nombreux gouvernements. [...]

« Bien que les gouvernements considèrent ces programmes sociaux comme un droit fondamental et les aient exclus des accords commerciaux, l'ALCA donne le droit légal à toutes les entreprises de services de l'hémisphère de réclamer des indemnités financières si un gouvernement essaie de résister et de maintenir ces programmes sous contrôle national [...].

« L'impossibilité pour un Etat de poursuivre ces programmes de santé est une menace importante pour le droit à la santé, car beaucoup de gens ne pourront pas avoir accès aux services de santé par manque d'argent. [...]

Environnement et santé

« Les effets de la pollution de l'environnement sur la santé sont bien connus [...]. Toutefois, les accords de libre échange semblables à l'ALCA, comme ceux de l'OMC ou de l'ALENA, autorisent une pollution excessive de l'environnement. [...] Avec ce type d'accords, les gouvernements devront payer un prix très élevé pour préserver leur droit de protéger la santé environnementale, humaine et animale².

« Pour créer des normes dans les secteurs de la santé et de l'environnement, les États doivent démontrer avec une 'certitude scientifique' que les activités ou les produits interdits ou restreints sont nuisibles. [...] Ainsi, on ne peut pas interdire

les produits transgéniques (OGMs), ni les médicaments ou autres produits dont les effets pourraient être nuisibles pour la santé ou l'environnement. [...]

Quelques exemples de plaintes

1) *Le chapitre 11 de l'ALENA a été utilisé avec succès par l'entreprise Ethyl corp. de Virginie pour obliger le gouvernement canadien à révoquer la législation qui interdisait la vente transfrontalière de son produit, le MMT, un additif pour essence dangereux. [...]*

2) *L'entreprise américaine d'élimination de résidus de PCB (produit toxique déjà interdit) S. D. Myers a obligé le gouvernement canadien à révoquer l'interdiction d'exportation du PCB [...] et a perçu 50 millions de US\$ pour dommages et intérêts pour les profits perdus à cause de l'interdiction.*

3) *Le plus grand producteur de méthanol du monde, Methanex, demande 970 millions de US\$ au gouvernement américain, lequel a ordonné en 1999 de retirer progressivement ce polluant employé comme additif d'essence.*

Autres effets de l'ALCA sur l'environnement et la santé

« Les politiques de commerce et d'investissement promues par l'OMC ou l'ALENA ne prennent pas en compte les coûts environnementaux et sociaux, intensifient l'utilisation d'énergie, surtout de combustibles fossiles, exploitent exagérément les ressources naturelles et ont des effets nuisibles sur la biodiversité. Ces politiques favorisent aussi l'expropriation de ressources génétiques (plantes médicinales autochtones), la destruction d'écosystèmes et la dégradation environnementale dans les domaines ruraux et urbains. Tout ceci provoque des conséquences graves sur la santé, comme des problèmes respiratoires, un manque de médicaments ou des maladies causées par un environnement malsain (pollution de l'eau, de la nourriture et de l'air). [...] »

¹ Les caractéristiques finales de l'ALCA seront déterminées grâce à des négociations entre les représentants officiels des gouvernements des 34 pays participants.

² Source : document *Los derechos humanos y el Área de Libre comercio de las Américas* sur : www.alcaabajo.cu/sitio/alca/articulos/derechos.html.

Les interventions dont vous avez trouvé ci-dessus les extraits, ainsi que d'autres traitant de la dette, du droit à la santé, des peuples autochtones en Colombie, etc., sont disponibles sur notre site à l'adresse suivante: <http://www.cetim.ch/2003/2003.htm>.

Conférences du CETIM

Mondialisation et mouvements sociaux Droit à l'expression bafoué de Gênes à Davos ! Pourquoi ?

Depuis l'avènement des mouvements anti- et altermondialistes, des manifestations se succèdent contre les réunions des institutions financières et commerciales internationales (FMI, Banque Mondiale et OMC), d'organisations intergouvernementales, mais aussi contre les structures considérées comme non légitimes (G8 notamment). Si la revendication principale de ces manifestations est le rejet de la mondialisation néolibérale, elles se rejoignent sur un autre point : celui d'être systématiquement réprimées.

En effet, de Gênes à Davos, en passant par Seattle ou Stockholm, on a rarement vu des violences policières de cette ampleur à l'égard des manifestants dans des pays occidentaux.

Le droit d'expression et de manifestation n'est plus garanti aujourd'hui.

La répression lors des manifestations de Gênes est sans aucun doute la plus aveugle et la plus violente qui ait eu lieu à ce jour avec un mort, plus de 300 arrestations et plus d'un millier de blessés. Raison pour laquelle le CETIM a organisé une conférence sur le sujet, le jeudi 10 avril 2003 avec la présence des orateurs suivants : Mme Enrica Bartesaghi, du Comité Vérité et Justice pour Gênes, Me Gilberto Pagani, avocat et membre de la Commission internationale d'enquête pour la sauvegarde des droits fondamentaux dans le contexte de la mondialisation et M. Jean Rossiaud, sociologue, chercheur sur les mouvements sociaux à l'Université de Genève.

Mme Bartesaghi a raconté, à travers l'expérience de sa fille qui a manifesté à Gênes, les brutalités policières et les arrestations arbitraires dont ont été victimes les manifestants italiens et étrangers. Les événements qui ont eu lieu à l'Ecole Diaz la nuit du 21 au 22 juillet 2001 sont assez symptomatiques. La police dit intervenir suite à des jets de pierres sur ses voitures durant la journée. Cette intervention musclée fera 62 blessés parmi les 93 personnes présentes. Malgré le fait que certains d'entre eux aient besoin de soins médicaux et qu'ils aient été amenés à l'hôpital, à l'exemple de la fille de Mme Bartesaghi à qui on diagnostique un traumatisme crânien, l'ensemble des résidents de l'Ecole Diaz sont emmenés et arrêtés pour association de malfaiteurs, au seul motif d'avoir voyagé ensemble dans le train pour Gênes. Durant 3 jours, Mme Bartesaghi est restée sans nouvelle de sa fille enfermée, comme les autres, à la caserne de Gênes-Bolzaneto où elle va subir humiliations et privations de nourriture et de sommeil. De plus, la police va obliger les étrangers à signer une attestation reconnaissant que leurs blessures sont dues au désordre durant les manifestations et non pas aux violences policières...

Me Pagani est revenu sur les tortures qui ont été infligées aux personnes arrêtées. Il a dénoncé le fait que ces actes, normalement illégaux, soient considérés aujourd'hui, par certains, comme des moyens « normaux » d'obtenir des preuves ou des aveux. Il a présenté la *Décision-cadre*, adoptée par l'Union européenne en 2001. Il juge ce document dangereux pour le respect du droit d'expression et de manifestation, car il criminalise toute manifestation ou opposition sociale à un gouvernement. L'association de malfaiteurs dans le cas des manifestations de Gênes ne tient pas la route, selon lui. Pourtant, c'est la principale charge qui a été retenue par la justice italienne à l'encontre de plusieurs centaines de manifestants. Leur procès devrait avoir lieu à la fin de cette année.

M. Rossiaud a fait un rapide historique des mouvements de contestations depuis les années 60 à nos jours. Il a présenté les différents courants qui traversent les mouvements sociaux mondialisés : les zapatistes, les mouvements féministes, le mouvement des sans-terre, les ONG, les environnementalistes, les tiers mondistes, etc. Si l'on a revendiqué plus de démocratie dans les années 60-80, aujourd'hui c'est clairement l'abandon du néolibéralisme qui est demandé.

M. Rossiaud a conclu que les mouvements sociaux actuels sont caractérisés par leur dimension non-violente et démocratique, même s'ils sont parallèlement assez désarmés par rapport à la violence et à leur propre violence.

Droit à l'alimentation et violations des droits de l'homme des paysans

Les paysans sont un groupe particulièrement vulnérable aux violations des droits de l'homme. A travers le monde, de nombreux paysans qui s'engagent pour le respect de leurs droits (accès à la terre, environnement sain, contrôle des semences, etc.) et pour des changements politiques sont victimes de poursuites, de pressions, de tortures physiques ou voire plus graves encore des attents à leur vie. La réalisation du droit à l'alimentation est étroitement liée aux conditions de vie et aux modes de production des paysans. Or, les populations rurales (les petits paysans ou paysans sans terre) sont parmi les premières victimes de la faim et de la malnutrition.

Florian Rochat, directeur du CETIM et président de cette conférence, relève que dans l'histoire de l'humanité, les paysans ont beaucoup souffert du processus de civilisation qui s'est fait au bénéfice des centres urbains contre les campagnes. Les politiques néolibérales, développées par l'OMC et le FMI, ont amplifié ce phénomène et ont provoqué un « réel génocide des campagnes ».

Henry Saragih, représentant de la Commission des droits humains de Vía Campesina et Secrétaire général de la FSPI, (Indonésie), a présenté la situation déplorable en Asie de millions de paysans, sans terre ou avec de très petites parcelles, qui sont expropriés pour mettre en place une politique agricole tournée vers l'exportation et qui n'ont aucun droit pour s'y opposer hormis celui de se taire.

Ainsi avec ces politiques, les paysans sont privés non seulement de leurs semences, de leurs terres et de leurs savoirs traditionnels par les sociétés transnationales, qui en sont les premières bénéficiaires, mais l'introduction des semences génétiquement modifiées (OGM) a aggravé en plus leur situation environnementale. M. Saragih n'est pas plus tendre avec les organisations internationales. Il critique la Banque mondiale et son programme de privatisation de l'eau qui a encore plus appauvri les populations rurales, mais aussi le FMI qui, avec ses programmes d'ajustement, a fait interdire les subsides aux paysans alors que parallèlement les paysans européens et américains continuent de bénéficier de soutiens de la part de leurs Etats. Finalement, M. Saragih demande la fin de la criminalisation du combat des paysans pour la terre, l'eau et les semences et demande la libération des paysans emprisonnés en Indonésie et la mise en place d'une cour internationale pour juger les violations des droits de l'homme commises par les organisations internationales et les transnationales.

Luisa Curin, représentante de l'Organisation Nationale des femmes rurales et autochtones (ANAMURI Chili), a expliqué dans un discours poignant la situation des paysans et des indigènes en Amérique du Sud, ceux-ci demeurant complètement impuissants devant la violation de leurs droits. Elle a accusé également la Banque Mondiale, le FMI et l'OMC d'en être responsables. Les peuples autochtones, tout comme les paysans, subissent de plein fouet les politiques néolibérales et voient leurs terres ancestrales être vendues aux sociétés transnationales (ex. Colombie).

Michael Windfuhr, représentant de FIAN international, a brièvement présenté les activités de son organisation avant de faire quelques commentaires sur ce qui avait été dit jusque là, notamment en ce qui concerne la persécution des paysans qui tentent de se révolter et le problème de l'accès aux ressources. Puis il a conclu en soulignant l'importance de développer de nouveaux instruments internationaux. Jean Ziegler, Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, n'ayant pu être présent, son rapport et son mandat ont été présentés succinctement par son assistant, M. Christophe Golay.

**faites adhérer vos amies et amis
au CETIM**

MST-Brésil : la construction d'un mouvement social

par Marta Harnecker. 256 pages. En souscription jusqu'au 31 août 2003. Voir bulletin de commande ci-joint.

Ce livre est aussi disponible en espagnol (version originale) et en anglais. S'adresser au CETIM qui vous transmettra les coordonnées.

Bref aperçu du contenu du livre

L'ouvrage fournit d'abord un historique du Mouvement des sans terre (MST), et du contexte des luttes paysannes au Brésil à partir des années 1950, dont le MST est l'héritier. Les racines idéologiques du mouvement sont également mises en lumière, c'est-à-dire ce mélange très particulier entre le courant du syndicalisme rural, de lutte pour la terre, et le courant de la théologie de la libération, exprimé en Amérique latine et au Brésil en particulier par le travail de la Commission Pastorale pour la Terre de l'Eglise catholique.

Les luttes et les occupations de terre qui se développent à partir de la fin des années 1970, surtout dans le sud du Brésil, vont déboucher sur la fondation du MST en 1984. Celui-ci va reprendre à son compte le mot d'ordre qui avait été lancé par la Commission Pastorale pour la terre : « la terre à ceux qui la travaillent ». Mais le MST ne se limite pas à lutter pour la conquête de la terre : sa lutte porte également sur les conditions qui permettent aux paysans de travailler la terre, c'est-à-dire l'accès au crédit, à la technologie, aux canaux de commercialisation des produits agricoles, etc.

Le livre décrit ensuite le mode de lutte spécifique du MST, à savoir les occupations de terres laissées en friche par les grands propriétaires terriens. Dans la décennie des années 1990, environ 160.000 familles ont participé à ces occupations. Aujourd'hui, on recense dans tout le Brésil environ 500 campements sur des terres occupées, regroupant à peu près 100.000 familles. Ces chiffres donnent une idée de l'ampleur du mouvement d'occupation de terres. Ces occupations sont, pour le MST, un moyen de pression politique dans les négociations avec les autorités, en vue de la légalisation de l'octroi de terres aux paysans. Une autre fonction importante de ces occupations est de permettre le développement d'une conscience et d'une identité collective entre les occupants, de promouvoir des valeurs différentes de celles qui dominent dans la société actuelle, et de renforcer l'organisation des familles paysannes.

L'auteure :

Journaliste, chercheuse et militante très connue en Amérique latine, Marta Harnecker a produit ce livre après un intense travail de terrain. Elle a arpenté les « champs de la bataille », visitant les *acampamentos* (campements), les *assentamentos* (communautés agricoles) et les *agrovilas* (agro-villages), pataugeant dans la boue et avalant la poussière. Elle a écouté les paysans sans-terre raconter leur histoire, mené de multiples interviews, dépouillé les publications du MST. Elle a ensuite traité toute cette matière avec une grande rigueur avant de nous offrir ce livre magnifique, traduit de l'espagnol, qui met en valeur les enseignements d'un mouvement social qui marque déjà très profondément l'histoire plus que millénaire de la lutte des paysans pour la terre : le MST.

Table des matières

PRÉSENTATION, par Miguel Urbano Rodrigues 5

Le mouvement des sans-terre : un livre différent...

INTRODUCTION, par Marta Harnecker 10

1. HISTOIRE DU MOUVEMENT DES TRAVAILLEURS SANS-TERRE (MST)

- I. ANTÉCÉDENTS IMMÉDIATS 19
- II. DICTATURE ET REcul DU MOUVEMENT PAYSAN (1964-1978) 22
- III. CONTEXTE GÉNÉRAL AMENANT LA CRÉATION DU MST 23
- IV. LES LUTTES QUI ONT PRÉPARÉ L'ÉMERGENCE DU MST (1978-1984) 27
- V. LA FONDATION 34
- VI. LES MOMENTS FORTS DE SON HISTOIRE 37
- A. PÉRIODE DE CROISSANCE RAPIDE (1985-1990) 37
- B. L'OFFENSIVE DE COLLOR DE MELO CONTRE LE MST 46
- C. PÉRIODE DE RÉCUPÉRATION ET DE PROGRÈS 50
- D. L'IMPOSITION DU MODÈLE AMÉRICAIN AU MONDE RURAL BRÉSILIEN PROVOQUE UNE CRISE 54
- E. CAMPAGNE DE DÉSINFORMATION DU GOUVERNEMENT 60

2. OCCUPER ET CAMPER 63

- I. L'OCCUPATION 64
- II. LE CAMPMENT 77

3. LES COMMUNAUTÉS PAYSANNES 89

- I. LES COMMUNAUTÉS À L'INTÉRIEUR DU MST 89
- II. COMMUNAUTÉS DE L'HACIENDA PIRITUBA 91
- III. COMMUNAUTÉ DE LA FRONTIÈRE 108

IV. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES 129

V. DIFFÉRENTES FORMES DE COOPÉRATION 146

4. L'ÉDUCATION ET LE MST 161

- I. LES PREMIÈRES EXPÉRIENCES 161
- II. PROPOSITION POUR UNE ÉCOLE DIFFÉRENTE 168
- III. PRÉMISSSES DU PROJET ÉDUCATIONNEL DU MST 170
- IV. LE MST EST LA GRANDE ÉCOLE DES SANS-TERRE 178
- V. INSTANCES, SÉMINAIRES ET COURS 179
- VI. LIMITES ET DIFFICULTÉS 189
- VII. CONSOLIDER LE PROJET PÉDAGOGIQUE 191

5. L'ORGANISATION INTERNE 193

- I. CARACTÉRISTIQUES DU MOUVEMENT 193
- II. PRINCIPES FONDAMENTAUX QUI RÉGISSENT LE MOUVEMENT 201
- III. PRINCIPES ORGANISATIONNELS 203
- IV. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE 212
- V. FINANCEMENT DU MST 223
- BIBLIOGRAPHIE 226

POSTFACE, entrevue avec João Pedro Stedile, dirigeant du MST 229

Le gouvernement doit avoir le courage d'affronter le latifundio

ANNEXES 237

- MST : Chronologie 1979-2000
- Tableau : *Minifundios* et *Latifundios* au Brésil (1996)
- Cartes du Brésil
- Glossaire
- Sigles
- Pour en savoir plus